



RENCONTRE DES PROFESSIONNELS RH

7 novembre 2019

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Notre territoire - Quelques chiffres



7100
ADHERENTS

4600
CHOLET
2500
SAUMUR

78800
SALARIES
SUIVIS

56100
CHOLET
22700
SAUMUR

90
COLLABORATEURS

62
CHOLET
28
SAUMUR

Dates clés

2006

1ers contacts projet de fusion

2010

Relance de contacts projet de fusion

SEPTEMBRE
2013

Reprise du projet de fusion

SEPTEMBRE
2015

Début intervention avocat droit des affaires

JUILLET
2016

AG extraordinaire de validation du projet de fusion

OCTOBRE
2015

Début intervention conseil en RH

SEPTEMBRE **2013** > JANVIER **2016**

Rencontre des présidents et directeurs

MARS **2015** > JANVIER **2016**

Rencontre des collaborateurs

Les questions d'avant fusion

- **Gouvernance**
- **Direction** du futur ensemble
- Organisation du service, en particulier les **fonctions support**
- **Conditions** d'emploi des salariés : Un alignement vers le haut ?
- **Communication** externe / interne autour du projet de fusion
- Construction d'une **culture professionnelle** partagée
- Devenir du **patrimoine** des associations

Les réussites dans la conduite du projet de fusion

Réussite n°4



L'évolution du Système d'information intégré au projet de fusion

Réussite n°3



Le règlement des questions sociales, avec l'appui d'un expert RH
[note harmonisation des statuts](#)

Réussite n°2



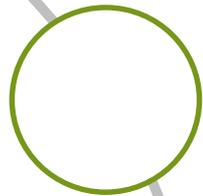
Un organigramme prévisionnel, non définitif, mais très guidant

Réussite n°1

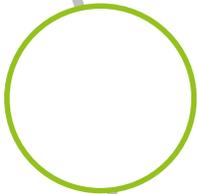


Un schéma directeur régulièrement actualisé pour piloter le projet de fusion

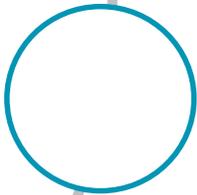
Et si c'était à refaire...



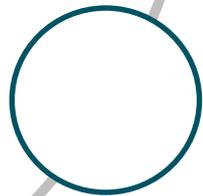
Un examen plus approfondi de la solidité financière de l'établissement absorbé par un audit préalable



Des groupes de travail interservices installés très tôt pour mieux prendre la mesure des écarts dans les pratiques professionnelles et pour construire des pratiques convergentes et communes



Une communication interne plus offensive et plus directe pour mieux canaliser les inquiétudes



Une fusion de 2 services nécessite au préalable une réflexion partagée sur une recomposition des territoires de compétence des SSTI